



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2005
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-septième session

7-10 mars 2006

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

Points pour information : Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération

Rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération

Note du Secrétaire général

En réponse à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-sixième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération, lequel est présenté à la Commission pour information. La Commission est invitée à prendre note du rapport du Groupe.

* E/CN.3/2006/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4 (E/2005/24)*, chap. I, sect. B.



Rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération

1. On trouvera dans le présent rapport une description succincte des activités menées en 2004 et 2005 par le Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération concernant la mesure du temps de travail. À l'occasion de sa sixième réunion, tenue à Lisbonne du 29 septembre au 1^{er} octobre 2004, le Groupe a poursuivi l'élaboration de directives internationales et de recommandations touchant le temps de travail et commencé à examiner des thèmes en rapport avec le vieillissement de la population active.
2. À sa trente-sixième session, en mars 2005, la Commission de statistique était saisie d'un document d'information dans lequel étaient résumées les conclusions et recommandations issues de la réunion de Lisbonne. Comme indiqué dans d'autres rapports présentés à la Commission, le travail sur la mesure du temps de travail entrepris par le Groupe de Paris a pour objet d'aider l'Organisation internationale du Travail (OIT) à mettre au point une résolution sur le temps de travail qui sera présentée à la prochaine Conférence internationale des statisticiens du travail, qui devrait en principe avoir lieu en 2008.
3. Les travaux sur la mesure du temps de travail et le vieillissement de la population active se poursuivront dans le cadre de la septième réunion du Groupe de Paris, qui se tiendra à Budapest du 15 au 17 mai 2006.

Sixième réunion du Groupe de Paris

4. La réunion de Lisbonne a eu trait principalement à la mise au point de normes statistiques internationales de mesure du temps de travail. Les documents établis par les pays dans la perspective de la réunion de 2004 et de la réunion de 2003 tenue à Londres étaient consacrés aux expériences nationales dans ce domaine et au recensement d'un certain nombre de grands problèmes. La réunion de Lisbonne devait faciliter la révision et l'amélioration des principales normes internationales sur les statistiques du temps de travail, à savoir la résolution de 1962 de la Conférence internationale des statisticiens du travail. La résolution révisée portera sur diverses utilisations des statistiques du temps de travail telles que l'analyse des apports de main-d'œuvre et du marché du travail, et couvrira aussi bien les questions relatives aux notions que les problèmes pratiques relatifs aux mesures.
5. Le rapport issu de la réunion de Lisbonne peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/en/nom_def_met/colloques/citygroup/citygroup.htm. On y trouve un résumé des débats et recommandations du Groupe de Paris concernant ses activités futures sur la mesure du temps de travail et une liste des problèmes et questions à examiner plus avant.

Contribution du Groupe de Paris à la mise à jour du Système de comptabilité nationale (SCN)

6. Lors des réunions de 2003 et 2004, les statisticiens du travail ont appelé l'attention sur un certain nombre de zones d'ombre qui subsistaient dans le Système de comptabilité nationale de 1993¹ (notamment dans le chapitre XVII consacré à la

population et à l'emploi) s'agissant de la mesure du temps de travail et qui, à leur avis, méritaient d'être éclaircies dans le cadre de la révision du SCN actuellement en cours. Les organismes nationaux qui avaient pris part à la réunion de 2004 ont été invités à indiquer quels étaient les problèmes qu'ils rencontraient avec le SCN. Une synthèse des observations qu'ils ont communiquées a été transmise au Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale en novembre 2005. Des discussions sont en cours avec le Groupe consultatif afin de veiller à ce que la résolution révisée cadre avec le SCN, une fois celui-ci mis à jour.

Activités futures : septième réunion du Groupe de Paris

7. Comme indiqué plus haut, la septième réunion du Groupe de Paris aura lieu à Budapest du 15 au 17 mai 2006 et sera accueillie par l'Institut central de statistiques hongrois. Le Groupe examinera le projet de résolution de la Conférence internationale des statisticiens du travail concernant la mesure du temps de travail pendant une bonne partie des trois jours que durera la réunion et s'intéressera aux problèmes recensés dans le rapport issu de la réunion de Lisbonne. Une partie de la troisième journée sera consacrée à l'examen des questions touchant le vieillissement de la population active (voir par. 10 et 11). Ont été invités à participer à la réunion des organismes nationaux de toutes les régions du monde, qui représentent les systèmes statistiques des pays développés et des pays en développement.

8. Comme cela est la règle avec les autres groupes d'étude, les organismes invités devront soumettre, avant la réunion, un document de six pages au maximum sur des questions en rapport avec le projet de résolution. Le texte de celui-ci leur sera communiqué le 28 février 2006. Le projet de résolution, notamment les questions en suspens, sera au centre de la réunion de 2006. Les organisateurs de la réunion ont invité les auteurs des documents nationaux à présenter dans leur rapport les vues que leur inspirent des aspects déterminés du projet de résolution et les problèmes qui se posent, compte tenu de la situation de leur pays en la matière.

9. La réunion de Budapest devrait permettre l'établissement d'un nouveau projet de résolution sur le temps de travail, qui sera examiné lors de la réunion tripartite de l'OIT en 2007, organisée en prélude à la Conférence internationale des statisticiens du travail de 2008.

Activités du Groupe de Paris concernant le vieillissement de la population active

10. Comme indiqué plus haut, le Groupe de Paris consacrera une partie de la troisième journée de sa réunion de mai 2006 à l'examen d'une ou plusieurs des questions touchant le vieillissement de la population active recensées par les représentants nationaux à la réunion plénière de 2004, à savoir :

- L'utilisation et la sous-utilisation de la main-d'œuvre et les ressources potentielles se trouvant parmi la population inactive, notamment les obstacles et les mesures incitatives, l'insertion des jeunes, le maintien en fonction des travailleurs âgés, la formation des travailleurs d'un certain âge, etc.;

- Les conséquences de la structure de la population sur les indicateurs : recommandations sur la normalisation des principales notions et mesures relatives au vieillissement qui faciliteraient la comparaison internationale;
- Les projections, notamment l'âge moyen, les rapports de la population non adulte à la population adulte, les liens avec les projections économiques;
- Les tendances en matière de départ à la retraite : âge moyen, âge au moment du départ à la retraite, raison (choix personnel ou départ imposé), départs échelonnés, intentions concernant le départ à la retraite, recommandations sur une terminologie commune;
- Les mesures : utilisation de diverses sources, études longitudinales et études spécialisées qui permettent de suivre la population dans le temps.

11. Les représentants des pays ont été invités à établir un rapport succinct dans lequel ils feraient part de leurs idées et expériences sur les questions susmentionnées, aux fins d'examen en mai 2006, sachant que la réunion de Budapest ne serait qu'une première étape.

Notes

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4.
